

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

COMMUNE  
D'ENSUES-LA-REDONNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N°2025- 32-CM

SEANCE DU TRENTÉ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ

Début de séance 18h33.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Fabienne REMANT-DOLE, Valérie SALLÉS, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Louise VINCENZI, Maryline BRU, Sabrina BENKENOUCHÉ, Aurélie POTIER-DORCHY, Claudine GUARY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Jean-Noël ALLARD, Ozkan KIZILDAG, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Monsieur Mohamed BEHAIRI, donne son pouvoir à Madame Louise VINCENZI
- ✚ Monsieur Christophe GLORIAN, donne son pouvoir à Madame Valérie SALLÉS
- ✚ Monsieur Thierry SOUMAHORO donne son pouvoir à Monsieur Constant COUTSOURAS
- ✚ Monsieur Eric OLIVE donne son pouvoir à Madame Laetitia CLEMENT-ORTUNO
- ✚ Monsieur Cédric RAFFIER est absent et s'excuse, il n souhaite pas donner de pouvoir.
- ✚ Madame Christelle ROSSELLO est absente.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Sabrina BENKENOUCHÉ a été nommée à l'unanimité, secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 27

- ¬ L'ordre du jour s'est achevé à 20h41.
- ¬ Clôture du conseil municipal 20h49.

Objet : Attribution de subventions aux associations

*Madame Louise VINCENZI rapporte :*

Le dynamisme de la vie associative est un moteur essentiel du vivre ensemble dans notre ville. Chaque année, la ville soutient l'action de nombreuses structures qui participent à l'attractivité et à l'animation de notre territoire. Ces initiatives citoyennes concrétisent les valeurs du partage, de la rencontre et du don.

Pour aider les associations et les partenaires à mener à bien leurs activités et leurs projets, il y a lieu de leur allouer une subvention.

Il est proposé de valider ce jour les subventions attribuées aux associations comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CÔTE BLEUE EST	800 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE D'ENSUES LA REDONNE	429 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 229 €</b>

*Entendu l'exposé du rapporteur :*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29

VU les dossiers de demandes de subventions formulées par les associations de la commune

VU le budget communal 2025

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission n°4 au titre de la Délégation « *Sports & Vie Associative* » du 16 septembre 2025

VU l'avis favorable à l'unanimité des membres présents de la Commission n°6 au titre de la délégation « *Finances, Budget, Affaires Générales, Développement Economique, Commerces de Proximités et Artisanat* », du 22 septembre 2025

Oùï le présent rapport et après en avoir débattu, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

ATTRIBUE les subventions comme suit :

ASSOCIATION	MONTANT
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CÔTE BLEUE EST	800 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE D'ENSUES LA REDONNE	429 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 229 €</b>

DIT que les crédits sont inscrits à l'article 65748 du chapitre 65. Le solde pourra être réparti ultérieurement.

Le président de séance :

Le Maire,

Michel ILLAC



La secrétaire de séance :

Sabrina BENKENOUCHÉ

